



Séance du Conseil général **du jeudi 16 décembre 2021**

Présidence : M. L. Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h04.

A l'appel, 13 membres sur 21 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Accueil d'un jeune ayant atteint sa majorité
- 6. Election statutaire : nomination d'un délégué à la Commission de gestion de la Chamberonne
- 7. Préavis no 7/2021 relatif aux plafonds d'endettement et de cautionnements
- 8. Préavis no 8/2021 relatif au budget 2022
- 9. Préavis no 9/2021 relatif à la préparation d'un Plan d'Affectation Communal (PACom)
- 10. Préavis no 10/2021 relatif au bouclage du réseau d'eau potable au bas du village
- 11. Divers et propositions individuelles.

1. Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021

Il est adopté sans modification à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

Mme Ferrari Valérie et MM. Ferrari Maxime et Favre David demandent à être admis comme membres du Conseil. Après la lecture de la promesse, ils sont assermentés par le Président et peuvent dès lors participer aux délibérations.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président communique les dates des 4 séances du Conseil prévues pour 2022 :

les jeudis 10 mars - 23 juin - 13 octobre - 15 décembre

4. Communications de la Municipalité

M. Michel Fiaux, syndic, annonce que la Municipalité fonctionne en ce moment à 4 membres seulement. Il formule ses meilleurs vœux de santé au municipal Claude Bocion. La Municipalité comprend que priorité est donnée à un rétablissement complet avant de participer à nouveau aux séances.

Il informe que l'administration communale sera fermée du 24.12.21 au 02.01.22.



A la question de M. S. Veselinov, « à qui s'adresser en cas de décès ? » il est répondu qu'une permanence est maintenue par mail.

5. Accueil d'un jeune ayant atteint sa majorité

Pas d'accueil, le jeune étant absent.

6. Election statutaire : nomination d'un délégué à la Commission de gestion de l'Etablissement scolaire de la Chamberonne

Après la demande de précisions par M. D.Favre et les informations données par le municipal J.-M.Weber, M. D.Favre confirme son intérêt et se met à disposition pour remplir, 2 x l'an, cette tâche. Il est nommé par acclamations.

Le Président remercie M. D.Favre pour son engagement.

7. Préavis no 7/2021 relatif aux plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements

M. M. Fiaux, syndic, lit les conclusions du préavis qui prévoit de fixer le plafond d'endettement à CHF 5'000'000.- pour la législature 2021-2026 et de fixer le plafond de risques pour cautionnements à CHF 1'000'000.-.

M. F. Burdet lit le rapport de la Commission de Gestion qui appuie les deux points du préavis.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Le Préavis no 7/2021 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no 8/2021 relatif au budget communal 2022

Suite à la demande de M. T. Sauteur, M. M. Fiaux syndic lit l'entier du résumé des postes du budget qui se solde, après attribution d'un montant de CHF 262'994.- au fonds de réseau d'épuration et d'un montant de CHF 219'665.- au fonds du réseau d'eau potable, par un excédent de CHF 3'036.-.

Ce budget tient compte de l'augmentation de la population et donc du montant augmenté de la péréquation, de la baisse du taux d'impôt communal et du prix abaissé du m3 de l'eau.

M. Ph. Tack lit le rapport de la Commission de gestion qui juge le budget stable et prudent. Elle demande au Conseil d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion, elle n'est pas utilisée.

Le budget 2022 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no 9/2021 relatif à la préparation d'un Plan d'Affectation du sol Communal (PACom)

M. M. Fiaux, syndic lit les conclusions du préavis. Ce document sera préparé par le bureau Courdesse&associés de Cheseaux pour un montant de CHF 24'000.- et d'une réserve de



CHF 5'000.- pour des frais d'avocat éventuels. Le Canton a confirmé une subvention de CHF 15'200.-.

Mme R. Veselinov lit le rapport de la commission ad hoc. A l'unanimité, la commission trouve judicieux d'établir un document pour mieux négocier avec les instances cantonales dès la fin juin 2022. Elle demande à la Municipalité de tout faire pour maintenir les droits à bâtir actuel. Elle demande au Conseil d'accepter le préavis tel que proposé.

La Commission de gestion par la voix de M. F. Burdet trouve la dépense justifiée et recommande également d'accepter le préavis.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis no 9/2021.

10. Préavis no 10/2021 relatif au bouclage du réseau d'eau potable dans le quartier de la Plantaz, au bas du village

M. J.-D. Favrod, municipal, situe le réseau prévu sur un grand plan et présente les raisons qui justifient de faire ces travaux en début de printemps 2022. La construction d'immeubles dans le secteur avec de gros terrassements permettraient de passer d'une manière économique avec une conduite de longueur réduite et qui assurerait un approvisionnement en eau potable de 2 directions différentes. Le bureau rlj de Penthelaz a été contacté pour faire l'étude, le suivi et le relevé de la nouvelle conduite. Le coût de ces prestations se monte à moins de CHF 19'000.-. Une subvention de l'ECA est prévue.

M. J.-D. Favrod lit les conclusions du préavis.

Mme S. Weber lit le rapport de la Commission ad hoc. Elle annonce que la commission est favorable car cette conduite apportera une sécurité dans l'alimentation en eau potable en cas de travaux d'entretien et en cas d'incendie. C'est judicieux de profiter de réaliser ces travaux à l'occasion des constructions dans ce quartier. De plus, la commission remercie la municipalité de sa transparence car vu le montant inférieur à CHF 20'000.-, elle n'avait pas l'obligation de passer devant le Conseil général.

La commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

C'est M. F. Burdet qui présente le rapport de la Commission de gestion. Celle-ci trouve l'offre du bureau d'ingénieurs raisonnable pour s'occuper de l'étude, du suivi et des relevés de la conduite. Elle trouve bénéfique de profiter de cette occasion car cela raccourcit la longueur de la conduite donc son prix également.

La commission de gestion recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis no 10/2021.

11. Divers et propositions individuelles

M. T. Sauteur demande que la Municipalité intervienne pour faire enlever les panneaux publicitaires placés lors des dernières votations. Par la bouche de J.-M. Weber, la municipalité approuve la demande et va faire le nécessaire.

Mme S. Weber remercie et félicite Céline Pousaz pour l'organisation, le vin chaud et la décoration lors de l'apéritif - distribution des sapins de Noël. Elle soulève le problème créé



par l'attente d'un moment spécial à l'intention des personnes ayant atteint leurs 80 ans durant l'apéritif. Elle demande ce qui est prévu pour fêter dignement les octogénaires 2021 de la commune ? M. M. Fiaux, syndic lui répond qu'il y a un malentendu. Une cérémonie est bel et bien prévue, la pandémie de la Covid retarde sa réalisation et qu'il faut attendre une occasion propice.

M. F. Burdet s'inquiète des couleurs des différents passages pour piétons devant le collège et au carrefour du centre du village, il souhaite que la Municipalité entreprenne de clarifier pour faciliter l'usage des piétons nombreux dans cette zone. Il en va de leur sécurité.

M. J.-M. Weber, municipal, répond qu'une rencontre avec la gendarmerie et le Voyer est prochainement prévue pour étudier une refonte complète de la mobilité dans cet endroit, voire d'y limiter la vitesse. Il faut donc attendre.

M. D. Favre demande l'organisation de patrouilleurs scolaires pour assurer le passage des jeunes élèves dans le même secteur. M. J.-M. Weber, précise qu'il y a eu des patrouilleurs mais que faute de candidats disponibles, la Municipalité avait dû y renoncer. Trouver des patrouilleurs qui 2-3 fois par jour s'engagent, 5 jours par semaine, d'une manière stable et à long terme n'est pas facile. La sécurité sera certainement améliorée avec la refonte évoquée juste avant.

Mme S. Weber relance le danger, pour les utilisateurs de la route en direction de Penthaz, surtout par temps de brouillard, que représentent les voitures stationnées sur les bords de la route. M. J.-M. Weber explique qu'il est impossible de délivrer des amendes à ces automobilistes car ils bénéficient, sur le territoire cantonal, d'une zone grise qui les place hors délit. Les services cantonaux cherchent à modifier la loi et les règlements pour pouvoir intervenir. En attendant, le danger persiste mais la Municipalité n'y peut rien ce n'est pas sur le territoire de la commune. M. M. Fiaux, Syndic, rappelle que la Municipalité a déjà écrit plusieurs fois aux services cantonaux. Mme D. Nieto remarque qu'il y a besoin de places de parc pour permettre le covoiturage des travailleurs, il faut trouver une autre solution qu'interdire ! M. J.-M. Weber signale que la limitation à 12h dans le grand parking d'échange sur la route de Sullens est ridicule car elle ne permet pas de dresser des contraventions aux nombreux propriétaires de bus et camionnettes qui restent tout un week-end.

Mme S. Weber remercie la municipalité pour son travail malgré de mauvaises conditions en ce début de législature !

Le Président se félicite de l'augmentation des membres : déjà 4 personnes depuis le mois d'août. Il formule ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.

Le Président

Le Secrétaire ad hoc

L. Descloux

B. Isely